



Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Extrait du registre des délibérations

Séance du 04 avril 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-09

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2024

Rapporteur : M. Patrick Malavieille

Exposé des motifs :

Vu les articles R1431-18, R2221-50 et R2221-51 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le compte de gestion 2024 accompagné de l'ensemble des pièces s'y rattachant, tel que dressé par le comptable assignataire de l'Etablissement et dont la vue d'ensemble ci-dessous, met en évidence les différentes composantes du résultat,

Considérant la reprise, dans les écritures du comptable assignataire, du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre nécessaires,

EXECUTION BUDGET 2024	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
TITRES DE RECETTES EMIS	1 499 545,79	9 792 154,38	11 291 700,17
REDUCTIONS DE TITRES	0,00	139 900,31	139 900,31
RECETTES	1 499 545,79	9 652 254,07	11 151 799,86
MANDATS EMIS	1 515 578,37	10 702 663,62	12 218 241,99
ANNULATION MANDATS	0,00	1 116 800,44	1 116 800,44
DEPENSES	1 515 578,37	9 585 863,18	11 101 441,55
RESULTAT	-16 032,58	66 390,89	50 358,31
RESULTATS D'EXECUTION	RESULTAT DE CLOTURE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT DE CLOTURE 2024
INVESTISSEMENT	456 058,58	-16 032,58	440 026,00
FONCTIONNEMENT	111 511,65	66 390,89	177 902,54
TOTAL	567 570,23	50 358,31	617 928,54

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

- ✓ Approuve et statue conformément aux dispositions des articles R.2221-50 et 51 du Code général des collectivités territoriales le compte de gestion 2024 :
 - Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - Sur l'exécution du budget 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

o Sur la comptabilité des valeurs inactives,

✓ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Étaient présents :

M. Malavieille, M. Favaron, M. Scorsone, M. Pissas, M. Bouget, M. Blanc, Mme Dherbecourt, M. Paoletti, Mme Novaretti, M. Cartailier, M. Sauzet, M. Biou, M. Mercier, Mme. Harnequaux, Mme Bouras, Mme Clement,

Étaient absents :

M. Verdier, Mme Couvreur, M. Gibelin, Mme Fortunat-Deschamps, M. De Kermel, Mme Noguier,

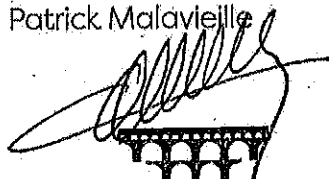
Avaient donné procuration :

M: Nicolas procuration à M. Malavieille, M. Vallespi à Mme Dherbecourt

Fait à Vers, le 04 avril 2025

Le Président,

M. Patrick Malavieille



PONT DU GARD

La Bégude

400 route du Pont du Gard
 30210 Vers Pont du Gard

Tel : 04 66 37 50 90 • Fax : 04 66 37 51 50
 www.pontdugard.fr • N° SIREN 448 279 844